

Direction de l'environnement  
et de l'ingénierie du territoire

Service agriculture,  
aménagement foncier et sylvicole

relative au projet d'opération d'aménagement foncier rural  
de BAISSEY (Suite au report lié au 2<sup>e</sup> confinement de  
novembre / décembre 2020)

(mode d'aménagement, périmètre et prescriptions)

Le public, ainsi que les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre, sont informés de la tenue d'une enquête publique relative au projet d'opération d'aménagement foncier rural envisagé sur le territoire de la commune de BAISSEY avec extensions sur les territoires des communes de FLAGEY, ORCEVAUX, VERSEILLES-LE-BAS, VILLEGUSIEN-LE-LAC (territoire de VESVRES-SOUS-PRANGEY) et VILLIERS-LES-APREY. Cette enquête porte sur la proposition d'aménagement foncier faite par la Commission communale d'aménagement foncier de BAISSEY qui s'est réunie les 15 octobre 2018 et 24 février 2020. Cette proposition comporte le mode d'aménagement foncier qu'elle juge opportun d'appliquer, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions environnementales que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes, le choix du mode de redistribution parcellaire et la liste des communes hors périmètre pour lesquelles les travaux sont susceptibles d'avoir des effets notables.

Cette enquête publique est organisée au regard du code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L121-14 et R121-21, ainsi que du code de l'environnement, notamment ses articles L123-1-A et suivants et R123-1 et suivants.

**L'enquête est ouverte pendant 34 jours**  
**du lundi 25 janvier 2021 à 9h au samedi 27 février 2021 à 17h.**

Les documents désignés ci-après seront déposés à la salle des fêtes de la mairie de BAISSEY, 6 rue du Châtelet, où ils pourront être consultés par les intéressés **aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie les mardis de 9h à 12h et les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h**. A savoir, une présentation non technique du projet d'opération d'aménagement foncier rural, les informations portées à connaissance par l'Etat, la proposition faite par la Commission communale d'aménagement foncier de BAISSEY et l'avis sur les recommandations de l'étude préalable à l'aménagement foncier, l'étude préalable à l'aménagement foncier, le périmètre d'aménagement envisagé, les prescriptions, l'arrêté fixant les travaux réglementés et l'avis de l'autorité environnementale.

L'ensemble des règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation de la COVID-19 devront être respectées par toute personne se présentant sur le lieu de l'enquête à la Mairie de BAISSEY, et en particulier le port du masque obligatoire, la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique (mise à disposition) à toute entrée et à toute sortie, et la distanciation physique. Chacun devra se munir de son propre stylo. Les locaux seront régulièrement aérés et le matériel désinfecté.

Pour tout déplacement du domicile au lieu de l'enquête, le public devra être muni d'une copie de cet avis d'enquête et de l'attestation de déplacement dérogatoire en vigueur, en ayant coché la case relative aux convocations judiciaires ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public.

Monsieur Yannick PICARD, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, sera présent à la salle des fêtes de la mairie **le lundi 25 janvier de 9h à 12h, le mercredi 3 février de 14h à 17h, le mardi 16 février de 9h à 12h et le samedi 27 février de 14h à 17h**. Il conduira l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer au processus de décision en lui facilitant la présentation de ses observations. Il pourra être assisté des agents des services départementaux en charge de l'aménagement foncier rural pour répondre aux questions techniques sur le projet. Les observations du public et des propriétaires intéressés seront consignées sur un registre papier destiné à cet effet. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention de M. Yannick PICARD, commissaire enquêteur – Mairie de BAISSEY – 6, rue du Châtelet - 52250 BAISSEY.

